



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

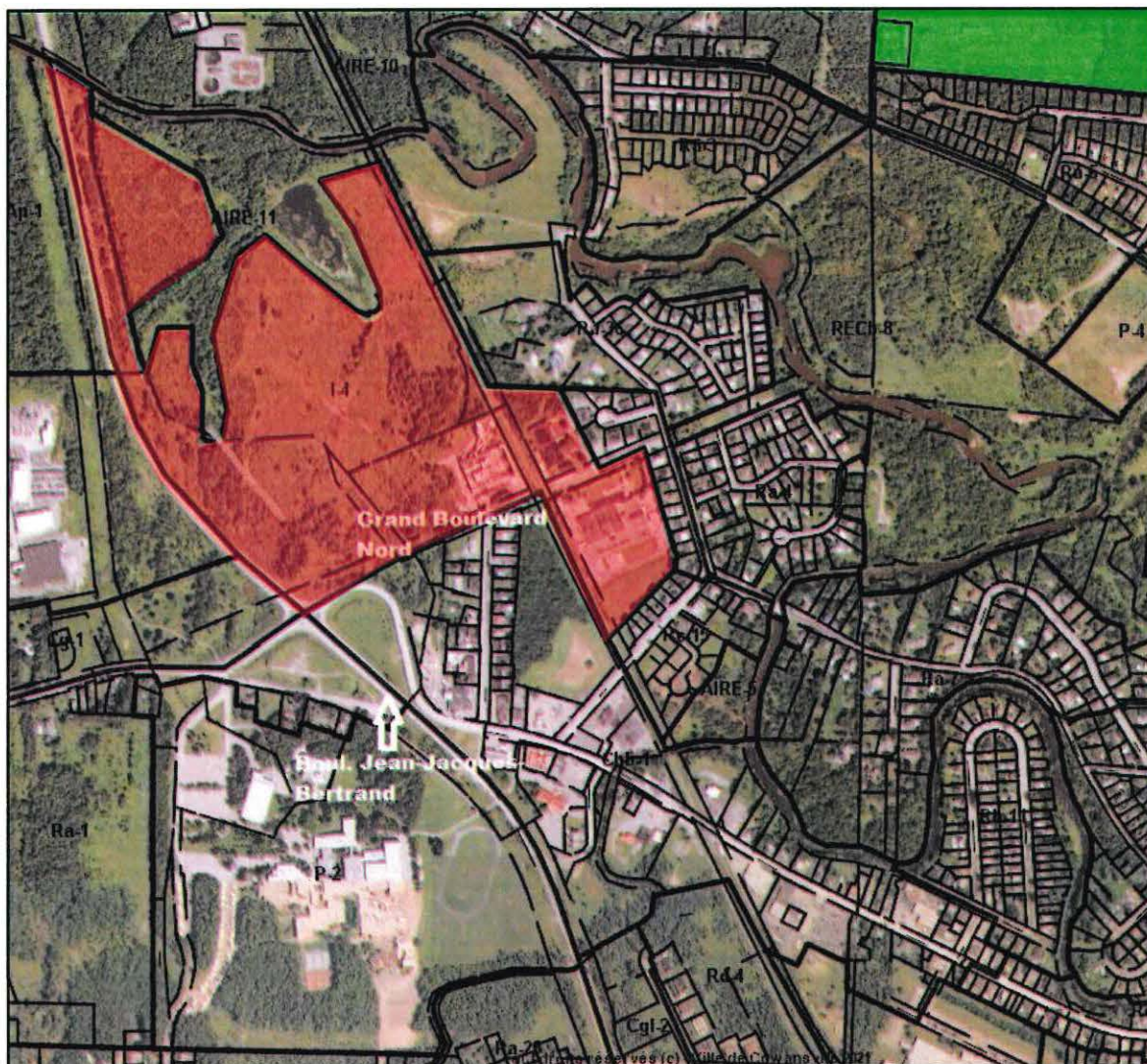
#### CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1858-05-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1858, AFIN D'AJOUTER LA ZONE D'APPLICATION, SECTEUR INDUSTRIEL I-4 ET LES USAGES CONDITIONNELS ADMISSIBLES.

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du 17 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté, par la résolution 068-02-2025, le premier projet de règlement numéro 1858-05-2025 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858, afin d'ajouter la zone d'application, secteur industriel I-4 et les usages conditionnels admissibles.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) D'ajouter un nouveau secteur correspondant à la zone industrielle I-4 dont, notamment, et sans s'y restreindre, les immeubles localisés sur le Grand Boulevard Nord font partie; et
- 2) De permettre certains usages, qui bien qu'ils soient dérogatoires au Règlement de zonage, pourront être autorisés si certaines conditions, identifiées par résolution du conseil municipal, sont respectées.

Le secteur visé par le présent projet de règlement, délimité sommairement par le boulevard Jean-Jacques-Bertrand à l'ouest, la rivière Yamaska au nord, la voie ferrée et la limite arrière des lots adjacents aux rues Bell et Jacquemet à l'est, ainsi que par le Grand Boulevard Nord au sud, est illustré sur le croquis suivant :



Secteur du Grand Boulevard Nord / Zone I-4

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Conformément à la loi, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi 26 février 2025 à 18h30**, dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville, située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le **projet de règlement** et la description de la zone concernée peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8h30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 18 février 2025.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA